

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2023-001

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de la Société FIBR@ TELECOM pour effectuer des travaux de génie civil notamment remplacement ou implantation de poteaux télécoms, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de VICQ SUR MER du 09/01/2023 et ce jusqu'au 03/03/2023 et/ou jusqu'à fin de travaux,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant les travaux, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – L'entreprise FIBR@ TELECOM est autorisée à intervenir sur le territoire de VICQ SUR MER pour effectuer des travaux de génie civil notamment remplacement ou implantation de poteaux télécoms, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de VICQ SUR MER 09/01/2023 et ce jusqu'au 03/03/2023 et/ou jusqu'à fin de travaux,

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise FIBR@ TELECOM.

Article 3 – Le responsable de l'entreprise FIBR@ TELECOM et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 05 janvier 2023

Le Maire,
Richard LETERRIER



MAIRIE DE VICQ-SUR-MER
Manche